



**PRÉFECTURE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2023-099

PUBLIÉ LE 3 AOÛT 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de la Somme / Secrétariat de direction

80-2023-08-01-00008 - Délégation de signature du responsable de la paie départementale de la Somme (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques de la Somme

80-2023-08-01-00008

Délégation de signature du responsable de la
paierie départementale de la Somme

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques
Paierie départementale
1-3 rue Pierre Rollin
80023 AMIENS CEDEX 3
Téléphone : 03 22 22 25 30
Mél. : t080090@dgfip.finances.gouv.fr

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, M. Fabrice VIGNE, responsable de la paierie départementale de la Somme,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Le soussigné, **Fabrice VIGNE**, responsable de la paierie départementale de la Somme déclare :

- constituer pour ses mandataires spéciaux et généraux **MM. Maxime COTREL et Florent DOLLE**, inspecteurs des finances publiques.
- leur donner pouvoir de gérer et administrer pour lui et en son nom, la paierie départementale de la Somme dont il est responsable ;
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services sans exception ;
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées ;
- de signer récépissés quittances et décharges ;
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;
- d'opérer à la recette des finances les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon ;
- de la représenter auprès des agents de La Poste pour toute opération.

A Amiens, le 1^{er} août 2023

Le comptable

VIGNE FABRICE


Les mandataires

COTREL MAXIME



DOLLE FLORENT

